



médiation familiale imposer par le juge?

Par **mihar**, le **21/04/2010** à **15:43**

Bonjour,

Depuis 2008, je suis en procédure de divorce avec ma femme et c'est une guerre froide entre nous! Nous avons un fils de 3 ans que je prends un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires!

Chaque fois que je vais le chercher, ma femme m'insulte et cherche le conflit devant mon fils. Je voudrais arranger les choses pour que mon fils voit ses parents se comporter en adultes responsables.

J'ai entendu parler de médiateurs qui interviennent dans des affaires familiales et qui permettent a des personnes en conflits de trouver des solutions. Des temps où on parlerait de la bonne éducation de notre fils et pour améliorer nos rapports. Est ce que le justice peut instaurer cette solution car ma femme refusera si cela vient de moi?

Et peut on faire venir une personne neutre (type médiateur ou agent de police) quand je vais chercher mon fils pour éviter les provocations de ma femme?

MERCI d'avance

Par **POONA**, le **01/05/2010** à **14:11**

bonjour

vous pouvez dans un premier temps demander un rdv d information ; vous trouverez un service de médiation sur les sites FENAMEF ou APMF
dANS tous les cas, meme ordonnée par un juge une médiation familiale ne peut pas être contrainte

vous pouvez tenter de rencontrer un médiateur et de proposer à mme une médiation

cordialement

ALPJ